

RECHERCHE
LUTTE
CRIME ORGANISÉ

**Bilan des efforts
québécois de lutte contre
le crime organisé
2005-2006**

« Un effort collectif »

**BILAN 2005-2006 DES EFFORTS
QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE
LE CRIME ORGANISÉ**

Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
Octobre 2006

Ministère de la Sécurité publique du Québec

BILAN 2005-2006 DES EFFORTS QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration des membres du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé :

Agence des services frontaliers du Canada
Association des directeurs de police du Québec
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Ministère de la Sécurité publique du Québec
Revenu Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Service du renseignement criminel du Québec
Sûreté du Québec

Rédaction : Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS	4
1. MISE EN CONTEXTE	5
1.1 Le CNC et le CELCO	5
1.2 Les objectifs du présent rapport	8
2. LA COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE	11
2.1 Les unités et les opérations policières conjointes.....	11
2.2 L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).....	20
2.3 L'échange de renseignements criminels.....	21
2.4 Les programmes d'action.....	23
3. LA RECHERCHE ET L'ANALYSE	27
3.1 Les recherches	27
3.2 Les analyses stratégiques.....	28
3.3 Les évaluations de la menace.....	29
4. LES OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	31
4.1 Bref rappel des lois concernant la lutte contre le crime organisé	31
4.2 Les projets de loi qui ont retenu l'attention en 2005-2006	33
4.3 Les conventions et protocoles internationaux.....	33
5. LES COMMUNICATIONS ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC.....	35
5.1 Les programmes de prévention	35
5.2 Les séances d'information ciblées.....	37
5.3 La diffusion d'information au public.....	37
CONCLUSION.....	39

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines
ACDF	Association canadienne des distributeurs de films
ADPQ	Association des directeurs de police du Québec
AMF	Autorité des marchés financiers
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BAC	Bureau d'assurance du Canada
BLACO	Bureau de lutte au crime organisé (MJQ)
BLPC	Bureau de lutte aux produits de la criminalité (MJQ)
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada
CELCO	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CNC	Comité national de coordination sur le crime organisé
COLT	Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux
CPBBT	Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
CRC	Comité régional de coordination sur le crime organisé
DEA	Drug Enforcement Administration (É.-U.)
DGSC	Direction générale des services correctionnels (MSP)
DPLC	Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (MSP)
EIPF	Équipe intégrée de la police des frontières
EIPMF	Équipe intégrée de la police des marchés financiers
ENEP	Équipe nationale des enquêtes portuaires
ENPQ	École nationale de police du Québec
ERM	Escouades régionales mixtes
FRSC	Fonds de recherche sur la société et la culture
GICT	Groupe intégré des crimes technologiques
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PIMS	Programme d'intervention en milieu scolaire
PPO	Police provinciale de l'Ontario
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RQ	Revenu Québec
SAQ	Société des alcools du Québec
SARC	Système automatisé de renseignements criminels
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SPVQ	Service de police de la Ville de Québec
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
UMECO	Unité mixte d'enquête sur le crime organisé
UMPC	Unité mixte des produits de la criminalité

1. MISE EN CONTEXTE

Les dirigeants des États membres de la communauté internationale font maintenant face à de nouvelles problématiques, à de nouveaux enjeux et à de nouveaux défis relatifs à la lutte contre le crime organisé. Bien que ce dernier puisse paraître invisible aux yeux de la population, il n'en demeure pas moins que ses effets socioéconomiques négatifs se font toutefois ressentir à divers degrés, notamment en matière de santé et de sécurité publique ainsi que sur le plan des pertes financières personnelles et macroéconomiques.

Les profits engendrés par le crime organisé dans diverses activités criminelles et le recyclage des produits de la criminalité facilitent le financement d'autres activités de cette nature. Ils peuvent également contribuer à soutenir et à augmenter le rayonnement des organisations criminelles. Celles-ci, avec leurs capacités accrues constituent toujours une menace pour l'économie canadienne et québécoise, de même que pour la santé et la sécurité publique.

Parallèlement à la mondialisation des échanges et à la libre circulation des personnes et des marchandises, les réseaux criminels savent profiter, eux aussi, de cette ouverture généralisée des frontières. En effet, si l'application du droit dans les pays s'arrête généralement à leurs frontières respectives, le crime organisé, lui, les transcende. Ainsi, en l'absence d'une « législation universelle » en la matière, il devient fort complexe de lutter contre des organisations criminelles qui disposent parfois de ressources financières et matérielles largement plus importantes que certains des États les moins développés de la planète.

Toutefois, malgré toute la complexité entourant ces nouvelles réalités, des gouvernements tels que ceux du Québec et du Canada unissent désormais leur savoir-faire et leur expertise; ils partagent également leurs outils afin d'en arriver à une approche concertée et structurée en matière de lutte contre le crime organisé. Cette lutte figure parmi les nouvelles priorités politiques canadiennes et québécoises.

En somme, devant la nécessité d'assurer la sécurité et la protection sociale, politique, économique et environnementale des Québécois et des Canadiens, des mécanismes de coordination et de concertation ont été mis en place à la fin des années 1990, et ce, tant au niveau provincial que fédéral, afin de faire face adéquatement et efficacement aux problèmes engendrés par le crime organisé.

1.1 LE CNC ET LE CELCO

• Le CNC

En vue d'assurer une meilleure coordination des efforts en matière de lutte contre le crime organisé, le gouvernement fédéral a créé en 1997, à la suite d'une résolution adoptée lors du Forum national sur le crime organisé qui s'est tenu à Ottawa en septembre 1996, le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Composé de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, de procureurs et de représentants du milieu de l'application de la loi, ce comité détermine les priorités dans la lutte contre le crime organisé au Canada et élabore des stratégies nationales afin d'apporter une réponse adéquate et concertée à ce problème.

La création de ce comité national prévoyait également mettre en place cinq comités régionaux de coordination (CRC), c'est-à-dire un pour le Québec, un pour l'Ontario, un pour l'Atlantique, un pour les Prairies et un pour le Pacifique. Ces entités doivent entre autres favoriser la concertation à l'échelle régionale tout en servant de canaux de communication avec le CNC au niveau national. Le CNC et les CRC souhaitent établir un lien entre les organismes d'application de la loi et les décideurs gouvernementaux afin de lutter le plus adéquatement possible contre le crime organisé. Ainsi, le CNC constitue un forum national où les intérêts et les inquiétudes des organismes canadiens chargés de l'application de la loi peuvent être portés à l'attention des personnes responsables de la loi, des politiques et de l'administration de la justice.

Par ailleurs, le CNC est également le principal forum chargé d'évaluer les progrès du *Programme national de lutte contre le crime organisé*, lequel a été adopté en 2000 en prenant appui sur la Déclaration conjointe sur le crime organisé signée en 1998 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la justice. Ce programme propose un plan d'action qui établit quatre secteurs d'action, à savoir : la coordination nationale et régionale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, de même que les communications et la sensibilisation du public. À cet égard, le présent document est élaboré en fonction de ces quatre secteurs d'action et le CELCO, en tant que CRC pour le Québec, contribue à la mise en œuvre du programme national.

• Le CELCO

Au Québec, le CRC a pris le nom de CELCO. Il s'agit du *Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé*, structure de coordination mise en place en 1997 par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Il permet aux organismes d'application de la loi et aux ministères concernés d'échanger sur les enjeux en matière de lutte contre le crime organisé et sur les pistes de solution à privilégier pour mieux contrer ce phénomène et ses manifestations au Québec.

De plus, le CELCO constitue une tribune gouvernementale unique assurant la concertation de l'ensemble des intervenants, tant policiers que gouvernementaux, interpellés par le crime organisé au Québec. Il leur permet de faire des représentations auprès des différentes instances en vue, notamment, d'influencer les orientations relatives aux politiques publiques. Il a également le mandat de déterminer des priorités en matière de recherche, de sensibilisation du public et de modifications législatives et réglementaires en fonction des besoins des partenaires.

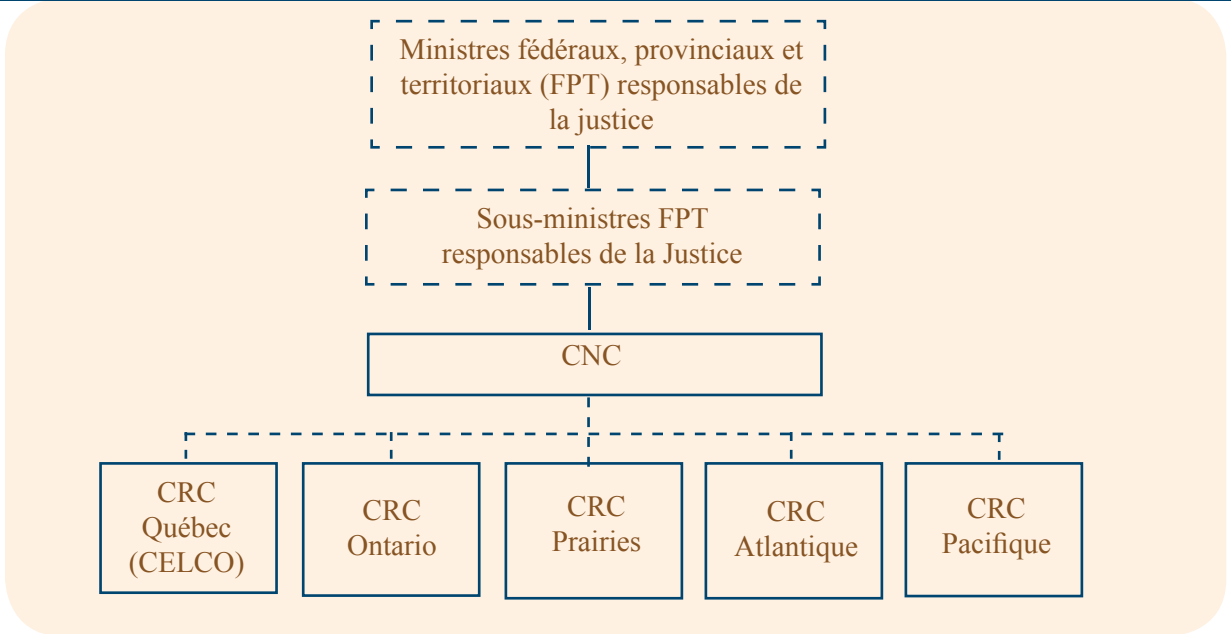
En somme, le CELCO oriente et coordonne les efforts de lutte contre le crime organisé au Québec et assure la liaison avec le CNC au niveau fédéral. À l'instar du CNC, le CELCO n'est pas un organisme de coordination des opérations policières, mais plutôt un forum qui permet aux responsables de l'application de la loi de se rencontrer de façon régulière pour discuter des enjeux en matière de crime organisé, des priorités en matière de recherche et de sensibilisation du public ainsi que des modifications à apporter aux lois et aux réglementations actuelles.

Pour ce faire, il examine les tendances émergentes du crime organisé, identifie les principaux enjeux et confie des mandats à différents groupes de travail en fonction des priorités qu'il détermine. À cet égard, les groupes de travail au sein du CELCO ont poursuivi leurs activités respectives au cours de l'exercice 2005-2006, en plus de participer aux différents travaux amorcés par le CNC au niveau fédéral, traitant notamment des communications et de la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

Par ailleurs, lors de ce même exercice, le Québec a coprésidé, avec le Manitoba, une première rencontre regroupant uniquement les représentants des CRC. Cette réunion, qui s'est déroulée à Québec au début de 2006, visait notamment à réviser la structure du CNC et plus particulièrement à clarifier les rôles respectifs des CRC à l'intérieur de ce cadre de fonctionnement. Cette rencontre donnait suite à la décision des ministres FPT, rendue en novembre 2005, de renforcer cette structure de coordination tant aux niveaux fédéral que provincial et territorial. Lors de la réunion de Québec, le CELCO a été cité comme un exemple à suivre en tant que CRC, et ce, tant par son fonctionnement que par sa composition.

Les organisations qui forment le CELCO sont les suivantes : la Direction générale des services correctionnels (DGSC) et la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (DPLC) du MSP, le ministère de la Justice du Québec (MJQ), Revenu Québec (RQ), le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) - Section Québec - et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Division C. Parallèlement à ces organisations, d'autres partenaires peuvent être interpellés afin de contribuer aux travaux de certains groupes de travail, et ce, selon les secteurs étudiés.

Encadré 1 : La structure de coordination du CNC



1.2 LES OBJECTIFS DU RAPPORT

Depuis 2002, le CELCO produit annuellement un rapport dressant un bilan des initiatives québécoises en matière de lutte contre le crime organisé. L'objectif de cette démarche est double : d'une part, ce rapport permet de tenir les citoyens informés des efforts collectifs entrepris par le gouvernement et ses partenaires des milieux d'application de la loi en vue de prévenir et de réprimer ce phénomène; d'autre part, il sert de document de référence car il présente l'ensemble des initiatives de lutte contre le crime organisé destiné à tous les partenaires des milieux gouvernementaux et d'application de la loi interpellés par ce problème.

Ainsi, les pages qui suivent font état du travail accompli par les intervenants du Québec pour l'exercice 2005-2006 sur la base des quatre grands axes du *Programme national de lutte contre le crime organisé* : la coordination régionale et nationale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, ainsi que les communications et la sensibilisation du public.

Encadré 2 : Bref rappel des initiatives passées

L'ampleur qu'a pris le problème du crime organisé au Québec et au Canada de même que la volonté des intervenants d'y apporter des solutions concertées et efficaces ont donné naissance à une foule d'initiatives au cours des dernières années, dont plusieurs sont toujours en place. À titre indicatif, le tableau qui suit présente les principales.

1995	Création de l'escouade Carcajou Entrée en fonction de la ligne Info-gang (1 800 659-GANG)
1996	Implantation du Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES), volet alcool Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) Création du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) au sein du MJQ Tenue du Forum national sur le crime organisé
1997	Création de l'escouade Carcajou II Création du CNC à l'échelle canadienne Création du CELCO au Québec Tenue du premier Forum sur la criminalité transfrontalière Canada – États-Unis Création du Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux (projet COLT)
1998	Fin de l'escouade Carcajou et annonce de la création des escouades régionales mixtes (ERM) Création du Comité interministériel mixte de coordination de la lutte contre le crime organisé Déclaration commune sur le crime organisé par les ministres FPT responsables de la Justice Dérroulement à Montréal de la première conférence internationale sur le blanchiment d'argent Tenue de l'Atelier national sur le crime organisé, organisé par le Solliciteur général du Canada

Encadré 2 : Bref rappel des initiatives passées (suite)

1999	Entrée en fonction des ERM Implantation par la SQ du programme CISAILLE visant à lutter contre la culture de cannabis
2000	Adoption du <i>Plan provincial de renforcement de la lutte contre le crime organisé</i> Création du Service de la recherche et de la lutte contre le crime organisé au sein du MSP Création du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) par le MJQ Adoption du <i>Programme national de lutte contre le crime organisé</i> Création du Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE) Tenue d'un colloque national sur le crime organisé par la Fédération canadienne des municipalités
2001	Création du SRCQ Aboutissement de l'opération Printemps 2001 Implantation du volet tabac du programme ACCES par le MSP
2002	Implantation du projet Nocturne par le MSP Participation du Canada au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
2003	Création de l'Équipe nationale d'enquêtes portuaires (ENEP), coordonnée par la GRC Création du projet Sans frontière (lutte contre les gangs de rue), coordonné par le SPVM Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone (UMECO-autochtone) Création de l'ERM Nord (Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière)
2004	Création du groupe EMPRISE par le SPVM Création du comité directeur de la Ville de Montréal sur les gangs de rue Implantation, au SPVM, de l'approche intégrée d'intervention en 4 axes : recherche, prévention, répression, communication, au sujet des gangs de rue

2. COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE

L'efficacité de la lutte contre le crime organisé requiert, par sa complexité et son envergure, une concertation des intervenants concernés afin que leurs efforts soient coordonnés et efficaces. Actuellement, la stratégie québécoise consiste à mettre en commun toutes les ressources nécessaires permettant de lutter contre le crime organisé de la manière la plus efficiente possible, et ce, dans un esprit de collaboration entre les organismes visés.

2.1 LES UNITÉS ET LES OPÉRATIONS POLICIÈRES CONJOINTES

Dans le but de mener une lutte plus efficace contre les diverses formes du crime organisé répertoriées sur le territoire québécois, les principaux corps policiers du Québec ont décidé, au cours des dernières années, de conjuguer leurs efforts et de combiner leur expertise au sein d'unités conjointes d'enquête. Celles-ci regroupent des ressources provenant de divers corps de police et, au besoin, d'autres organismes d'application de la loi afin de s'attaquer à des problèmes particuliers. Le tableau 1 présente les principales unités conjointes d'enquête en activité au Québec.

Tableau 1 : Unités conjointes d'enquête en activité au Québec

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
Équipe intégrée en pornographie juvénile et autres cybercrimes	Lutter contre la cybercriminalité sous toutes ses formes.	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe, dont font partie la GRC et le SPVM et qui est coordonnée par la SQ, est opérationnelle depuis 2003. Les enquêtes ont permis plusieurs arrestations, notamment en matière de pornographie juvénile et de leurre.
Équipe nationale des enquêtes portuaires (ENEP)	Appliquer les lois fédérales dans les ports du Québec, notamment en ce qui a trait à la contrebande, au trafic de stupéfiants, à l'immigration et à la sécurité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe a été créée en 2003 par la GRC.
Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF)	Lutter contre la criminalité transfrontalière.	<ul style="list-style-type: none"> Créée en 1996 par la GRC, cette unité est active tout au long de la frontière. Les priorités actuelles sont la sécurité nationale et les enquêtes liées au crime organisé.
Équipe intégrée de la police des marchés financiers (EIPMF)	Prévenir et réprimer les fraudes sur les marchés financiers.	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de Montréal a vu le jour à l'automne 2004. Elle est composée d'enquêteurs de la GRC et de la SQ, d'un procureur du ministère de la Justice du Canada et d'un juricomptable.

Tableau 1 : Unités conjointes d'enquête en activité au Québec (suite)

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
Groupe intégré de la criminalité technologique (GICT)	Lutter contre la cybercriminalité (accès non autorisé à des réseaux, méfaits aux données, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe a été créée par la GRC en 1990. Elle porte souvent assistance à divers corps de police du Canada et de l'étranger au cours de leurs enquêtes.
Escouades régionales mixtes (ERM)	Lutter contre les bandes de motards criminels et, de façon plus générale, contre le crime organisé.	<ul style="list-style-type: none"> Six unités, coordonnées par la SQ et en fonction depuis 1999, desservent les régions de Montréal, de Québec, du Saguenay, de Sherbrooke, de l'Outaouais et de Trois-Rivières. Une unité desservant Laval, les Basses-Laurentides et Lanaudière a été ajoutée en 2004.
Projet COLT	Lutter contre le télémarketing frauduleux.	<ul style="list-style-type: none"> Cette unité, coordonnée par la GRC et regroupant des enquêteurs de la SQ et du SPVM de même que divers partenaires, est en activité depuis 1997.
Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO)	Freiner l'expansion du crime organisé au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> Créée en 1996 par la GRC, cette unité conjointe d'enquête est composée d'enquêteurs de ce corps de police, du SPVM et de la SQ.
UMECO-autochtone	Lutter contre les organisations criminelles sur les territoires autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> Créée en 2004, cette unité est coordonnée par la GRC.
Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)	Lutter contre le blanchiment d'argent.	<ul style="list-style-type: none"> Ces unités ont été créées par le gouvernement fédéral en 1991 dans treize villes canadiennes, dont Montréal, Québec et Sherbrooke.
Unité mixte d'enquête <i>Sans frontière</i>	Lutter contre les gangs de rue dans la grande région de Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> Créée en 2003 et coordonnée par le SPVM, cette unité est formée d'enquêteurs de la SQ, de la GRC et du service de police de Longueuil.

De manière plus ponctuelle, les organisations policières membres du CELCO ainsi que leurs partenaires ont par ailleurs mené, au cours de l'exercice 2005-2006, plusieurs opérations policières conjointes majeures afin de réprimer les activités des réseaux criminels organisés au Québec. Le tableau 2 dresse une liste non exhaustive des projets d'enquête d'envergure qui ont marqué le dernier exercice.

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
ABAT	Gang de rue dans le nord de l'Île de Montréal et ses environs.	Arrestations : 27 Perquisitions : 17 Saisies : 250 g de cocaïne, 17 onces de crack, 4 armes à feu, 1 voiture de luxe ainsi que 30 000 \$ en argent.	SPVM Service de police de Longueuil Service de protection des citoyens de Laval SQ GRC
AFFUSION	Réseau de trafiquants de drogues couvrant la Côte-Nord.	Arrestation : 59 Perquisitions : 20 Saisies : 3,5 kg de cocaïne, 3 000 comprimés d'amphétamines, 7 kg de marijuana et 2 kg de PCP. Revenu Québec (RQ) a produit des cotisations de plus de 3,6 millions \$ en vertu des lois provinciales et près de 1,2 million \$ en TPS. Les biens saisis sont évalués à plus de 605 000 \$.	SQ GRC RQ
ANACONDA	Membres influents de gangs de rue de Montréal.	Arrestations : 7 Perquisitions : 5 Saisies : un AK-47 chargé, des munitions, de faux permis de conduire, de faux numéros d'assurance sociale, de petites quantités de marijuana et de crack et environ 2 000 \$ en argent.	SPVM Service de police de Longueuil SQ GRC
ANGLE	Important réseau de trafiquants de cocaïne au Lac-Saint-Jean.	Arrestations : 35 Perquisitions : 22 Saisies : 800 g de cocaïne, 54 kg de marijuana, une quarantaine de plants de marijuana, 12 500 \$ en argent, 7 véhicules et quelques armes à feu.	ERM Saguenay

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
ARMADA	Une organisation criminelle et un gang de rue impliqués dans le trafic de stupéfiants, notamment à la station de métro Henri-Bourassa et dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.	Arrestations : 12 Perquisitions : 10 Saisies : 63 plants de marijuana ainsi que de l'équipement de plantation, 167 g de marijuana, 9 g de haschisch, 282 g de cocaïne, 20 roches de crack, 82 comprimés d'ecstasy, 2 g de psilocybine (chamignons magiques), 1 véhicule et une somme d'argent d'environ 8 000 \$.	SPVM Service de police de Longueuil SQ GRC
BREAKFAST	Cellule de trafiquants de cocaïne en banlieue de Montréal.	Arrestations : 9 Perquisitions : 2 Saisies : près de 250 kg de cocaïne.	SQ GRC
CANICULE	Réseau de trafiquants de LSD en Estrie.	Arrestations : 3 Saisies : 5 067 buvards de LSD ainsi qu'une petite quantité de haschisch et de marijuana.	Régie de police de Memphrémagog GRC ASFC
CAPITULER	Organisation criminelle, active dans les régions de Montréal et de Toronto, se spécialisant dans le vol de signaux satellites.	Arrestations : 5 Perquisitions : 7 Saisies : La valeur des biens saisis était d'environ 100 000 \$.	GRC ACDF
CHARNY	Réseau de contrefaçon de billets de banque, de cartes de crédit et de passeports canadiens.	Arrestations : 3 Saisies : 284 000 \$ en fausse monnaie, 92 documents contenant des renseignements biographiques pour des passeports canadiens ainsi que 9 000 cartes plastifiées destinées à la production de fausses cartes de crédit, d'assurance sociale, d'assurance-maladie et de permis de conduire du Québec et de l'Ontario.	GRC ASFC

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
CORONA	Réseau de distribution et de vente de stupéfiants impliquant des individus associés aux Hells Angels (sympathisants et/ou membres en règle).	Arrestations : 47 Perquisitions : 32	ERM Trois-Rivières
COURRIEL	Organisation criminelle d'envergure internationale impliquée dans le trafic de semences de cannabis viables par Internet.	Arrestations : 8 Perquisitions : 13 Saisies : 227 045 semences de cannabis viables, 207 486,82 \$ en devises américaines, 14 208,41 \$ en devises canadiennes, 3 lingots d'or pur 24 carats (valeur approximative de 70 200 \$), une montre en or 18 carats (valeur de 5 000 \$), une motocyclette (valeur de 30 000 \$), 7 ordinateurs, divers documents relatifs à la comptabilité et aux commandes de semences de cannabis. Fermeture de 7 sites Internet liés à l'organisation.	GRC Postes Canada ASFC ARC
CRYSTAL	Organisation criminelle impliquée dans la distribution de marijuana vers 12 communautés autochtones du nord du Québec et du Nunavut.	Arrestations : 43 Perquisitions : 14 Saisies : près de 95 000 \$ en argent, une serre de marijuana ainsi que 3 armes à feu. Des ordonnances de blocage ont également été rendues pour deux résidences appartenant à la tête dirigeante de l'organisation.	UMECO-autochtone Police régionale de Kativik Service de police de Longueuil Postes Canada

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
CURE	Organisation criminelle, active en Estrie, impliquée dans la culture de marijuana et son trafic vers les États-Unis.	Arrestations : 36 Perquisitions : 19 Saisies : 13 300 plants ainsi que 50 kg de marijuana, 1 kg de haschisch, 210 g de cocaïne, 3 tracteurs, 4 véhicules, 1 hélicoptère, 80 armes à feu, 12 ordonnances de blocage pour des biens infractionnels. La récupération fiscale par Revenu Québec est de plus de 1 151 000 \$ et les biens saisis sont évalués à plus de 554 000 \$.	GRC SQ DEA (É.-U.) RQ
EBRASER	Cellule de revente de stupéfiants qui servait de tampon entre des membres de gangs de rue et des relations de motards dans l'est de Montréal.	Arrestations : 2 Saisies : 615,11 g de cocaïne, 41 roches de crack, 71 g de marijuana, 11 comprimés d'amphétamines, 8,5 comprimés d'ecstasy, 1 véhicule ainsi que 835 \$ en argent. Au total, près de 51 000 \$ de stupéfiants ont été saisis, dont plus de 2 100 doses de cocaïne emballées et prêtes à la consommation.	SPVM ERM Montréal

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
FUEL	Réseau de fraudeurs par carte de débit actif sur le territoire de Montréal et les environs.	Arrestations : 16 Perquisitions : 39 Saisies : plus de 61 000 \$ en argent, 2 armes à feu, 20 ordinateurs, plus de 3 000 cartes encodées, 3 glaneuses, 4 terminaux de point de vente modifiés, 5 minicaméras, 1 encodeuse servant à reproduire les bandes magnétiques ainsi que plusieurs documents bancaires, du matériel électronique et des listes de numéros de cartes.	SPVM SQ GRC
GLORY	Réseau de fraudeurs par cartes de crédit actif dans la région de Montréal.	Arrestations : 5 Perquisitions : 7	SPVM SQ GRC
MONOPOLE	Réseau pancanadien de trafiquants de tabac de contrebande ayant des ramifications dans plusieurs villes canadiennes principalement à Sherbrooke, Montréal, Trois-Rivières, Québec, Vancouver, Calgary et Hamilton.	Arrestations : 32 Perquisitions : plus de 80. Saisies : plusieurs milliers de cartouches de cigarettes et de sac ziploc de 200 cigarettes ainsi que plusieurs milliers de livres de tabac en vrac, 297 ballots de tabac, 362 892 \$ en argent canadien, 4 893 \$ en argent américain, 2 200 \$ en argent européen (euros), 3 onces d'or, 173 onces en lingots d'argent, 73,946 g de marijuana ainsi que 528 plants, 446,25 g de cocaïne, 55 g d'héroïne, 2018 comprimés d'ecstasy et de Viagra, 375 comprimés de Joygra (Viagra contrefait) et 25 véhicules.	GRC SQ Service de police de Sherbrooke SPVM RQ

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
MONOPOLE (suite)		Revenu Québec (RQ) a produit des cotisations de près de 413 360 \$ en vertu des lois provinciales et près de 1,8 millions \$ en TPS. La valeur totale des saisies se chiffre à 6 858 417 \$.	
PARAVENT	Réseau de trafiquants de stupéfiants (culture, trafic et exportation) unissant une cellule italienne à une cellule asiatique.	Arrestations : 38 Perquisitions : 42 Saisies : 267 lb de marijuana ainsi que 421 plants, 2,2 lb de haschisch, 40 comprimés non identifiés, 13 caisses de cigarettes, 645 209 \$ en devises canadiennes et américaines, 4 ordinateurs, de l'équipement électronique servant à frauder, 5 véhicules, 8 armes à feu, 23 pistolets électriques (Taser gun) et 4 propriétés bloquées.	SPVM Services de police de Cornwall, Ottawa, Guelph, Hamilton et Toronto PPO GRC Douanes américaines DEA
PIRANHA	Groupe criminel organisé actif notamment la culture de marijuana, le trafic de cocaïne, les prêts usuraires, le vol et le recel de machinerie lourde ainsi que la distribution de drogues à l'intérieur des pénitenciers.	Arrestations : 65 Perquisitions : 40 Saisies : 35 rétrocaveuses, 2 roulottes, 1 bateau, 2 motoneiges, 1 moto marine, 1 motocyclette, près de 30 000 \$ de mandats-poste, 80 plants de marijuana, 20 000 comprimés non identifiés, plus de 30 000 \$ de bijoux ainsi que des armes, de l'argent et du matériel de traitement de drogues.	SQ GRC RQ

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
PIRANHA (suite)		Lors de cette opération, RQ a produit des cotisations pour près de 14 millions \$ en vertu des lois provinciales et de près de 7 500 000 \$ en TPS. Les biens saisis par RQ sont évalués à plus de 1 957 000 \$.	
SAIGNEUR	Réseau de trafiquants de drogues actif dans les Laurentides.	Arrestations : 19 Perquisitions : 25 Saisies : plus de 1 kg de cocaïne, plus de 75 g de marijuana, plus de 20 g de psilocybine, 8 véhicules, 1 motocyclette, 2 motoneiges, 2 remorques, 1 camionnette et une somme de 32 944 \$. Cette opération a également permis le blocage d'un commerce et d'une résidence évaluée à 400 000 \$.	ERM Nord Sûreté municipale de Mont-Tremblant

- Produits de la criminalité

Lors des opérations policières visant à contrer le crime organisé, qu'elles soient menées de façon conjointe ou individuelle, les forces de l'ordre procèdent à des perquisitions et à des saisies en plus d'effectuer certaines arrestations. Les biens confisqués lors de ces opérations s'avèrent généralement des biens acquis par le fruit des produits de la criminalité, c'est-à-dire par l'entremise des gains amassés lors de la participation à des activités illégales.

Une fois confisqués, ces biens acquis illégalement sont pris en charge par le ministère de la Justice du Québec et reconvertis en argent selon leur valeur. Les recettes sont par la suite partagées à la fin de chaque année financière, entre les différents organismes engagés dans la lutte contre le crime organisé. De façon générale, 50 % des sommes sont redistribuées aux corps de police ayant mené les opérations. Le reste est partagé à part égale entre les organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels et les organismes communautaires dont l'objet principal est la prévention de la criminalité.

Au total, près de 47 millions de dollars ont été partagés entre les différents organismes depuis 1999. En 2005-2006, la somme nette à partager se chiffre à 10 173 010 \$, soit près du double par rapport à l'année précédente.

2.2 L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

L'ASFC contribue elle aussi à la lutte contre le crime organisé, particulièrement la criminalité transfrontalière, en effectuant, en collaboration avec ses partenaires, la saisie des marchandises illégales entrant au Canada à la frontière canado-américaine ainsi que par l'entremise des ports et des aéroports. Le tableau qui suit présente un bilan des principales drogues saisies au Québec pour l'exercice 2005-2006.

Types de drogues	Quantités saisies	Valeur marchande (\$) (approximative)
Amphétamines	302 doses + 4 grammes	1 590
Catha Edulis (Khat)	1 147,8 kg	573 900
Cocaïne	74,3 kg	9 287 753
Crack	453,1 g	90 622
Haschich /	10,9 kg	381 311
Haschich liquide	2,9 kg	101 700
Héroïne	5,8 kg	2 316 652
Feuilles de coca	21, 7 kg	21 653
MDMA (Ecstasy)	125,5 doses	4 393
Marijuana	123,3 kg	2 466 184
Mescaline	937 doses	4 685
Opium	2,1 kg	106 351
Psilocybine (champignons magiques)	150 doses	2 250

Outre les stupéfiants, l'ASFC a également saisi des quantités considérables d'alcool, de tabac, d'armes à feu et d'autres marchandises contrefaites.

Types d'armes	Quantités saisies
Armes à feu prohibées	4
Armes à feu (autorisation restreinte)	10
Armes à feu (autorisation non restreinte)	4
Armes prohibées	889
Casse-tête	38
Coup-de-poing américain	13
Couteaux divers	86
Gaz lacrymogène	532
Replica (répliques d'armes)	204
« Taser Gun » (pistolet électrique)	16
Pièces d'armes à feu	59

Enfin, en matière de matériel prohibé, l'ASFC a effectué la saisie de 493 produits identifiés comme étant de la pornographie juvénile.

2.3 L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

L'échange de renseignements s'avère un outil indispensable aux enquêtes criminelles et, de façon plus globale, à la lutte contre les activités des organisations criminelles. Conformément à ce principe, les corps de police du Québec ont démontré au cours des dernières années une volonté d'améliorer la mise en commun du renseignement afin d'augmenter l'efficacité de leurs efforts collectifs. À cet effet, ils se sont engagés dans un protocole d'échange sur le crime organisé, le projet MINERVE (SPVM, SQ, GRC), permettant l'intégration du renseignement détenu par l'ensemble de la collectivité policière. Il s'agit d'un protocole d'entente visant à faire le partage de renseignements stratégiques entre les trois grands corps policiers au Québec. Ces derniers ont convenu d'échanger leurs renseignements sur les neuf principales souches du crime organisé actives au Québec et de s'en répartir la vigie. Pour ce faire, ils sont soutenus par l'ensemble des corps de police qui leur acheminent leurs renseignements.

Le renseignement stratégique ainsi recueilli sert de base à la contribution québécoise aux évaluations nationales de la menace que constitue le crime organisé au pays, lesquelles sont sous la responsabilité du Service canadien du renseignement criminel (SCRC). À l'échelle provinciale, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) effectue par ailleurs le croisement des évaluations de menace des autres bureaux provinciaux de renseignements criminels afin d'extraire les renseignements d'intérêt pour le Québec.

Encadré 3 : Le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ)

Créé en 2001, le SRCQ a pour mandat de favoriser le partage sécuritaire du renseignement entre les intervenants concernés et d'assurer la collecte de l'information provenant d'organismes publics. À cet égard, la mise en commun du renseignement colligé par l'ensemble des corps policiers s'effectue par l'entremise du Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), qui constitue la principale base de données regroupant le renseignement criminel au Canada. Un comité de gouvernance national a vu le jour en juillet afin d'assurer une alimentation adéquate pour l'ensemble des corps policiers du pays.

Au cours de 2005-2006, le SRCQ a travaillé à la mise en oeuvre de son premier site Internet, créé dans l'optique de favoriser l'avancement de la connaissance et l'échange d'analyse et d'études stratégiques sur le renseignement. Au cours du même exercice, les trois comités provinciaux d'échange de renseignements sur les stupéfiants, les vols de véhicules et les bandes de motards criminels ont poursuivi leurs activités sous la responsabilité du SRCQ. Des veilles stratégiques sur divers phénomènes criminels répertoriés au Québec ont été mises en place, tant par le SRCQ que par les partenaires des corps policiers, notamment en ce qui concerne les méthamphétamines, le crime organisé dans l'exploration minière de diamants et le potentiel de violence en référence aux acteurs impliqués dans le crime organisé. Pour 2006-2007, le SRCQ entend élaborer un modèle de soutien à la décision en matière de lutte contre le crime organisé.

Au cours du dernier exercice, la DGSC a également été active en matière d'échange de renseignements criminels. Elle a d'abord travaillé à élaborer et signer des protocoles d'entente encadrant l'échange de renseignements entre les établissements de détention, les centres jeunesse ainsi que les corps policiers ayant juridiction sur le territoire. Elle s'est aussi penchée sur la bonification de sa méthode de compilation de données permettant d'identifier les individus reliés à une organisation criminelle parmi la population carcérale. Toujours sur le plan interne, elle s'est dotée d'une nouvelle structure afin d'améliorer la gestion du renseignement, notamment avec l'entrée en fonction des premiers responsables du renseignement sécuritaire dans les établissements de détention à grande capacité.

L'échange de renseignements criminels s'avère également un recours indispensable pour la GRC, entre autres, dans sa *Stratégie nationale de lutte contre le crime organisé*. En effet, pour lutter efficacement contre la croissance des groupes criminels et démanteler ou déstabiliser leur structure et leurs sous-groupes, ou encore, afin de prévenir leurs agissements, il est essentiel d'améliorer la coordination, la mise en commun et l'utilisation des renseignements criminels. Finalement, grâce à la banque de renseignements du SCRC, les activités de la GRC orienteront, en 2006-2007, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans opérationnels tactiques axés sur les renseignements. Cette démarche devrait s'effectuer en collaboration avec d'autres services de police et organismes chargés de l'application de la loi.

2.4 LES PROGRAMMES D'ACTION

Au cours des dernières années, plusieurs programmes d'action ont été mis en place, tant à l'initiative des corps policiers qu'à celle du gouvernement, afin de prévenir et de lutter contre certaines formes d'activités reliées au crime organisé. Parmi les programmes les plus importants, mentionnons la création de deux *Programmes d'actions concertées pour contrer les économies souterraines* (ACCES), un ciblant l'alcool et l'autre le tabac.

Le premier programme, créé en 1996, vise à lutter contre le commerce illégal des boissons alcooliques au Québec. Coordonné par le MSP, ACCES alcool allie les efforts des partenaires suivants : le ministère des Finances (MFQ), Revenu Québec (RQ), le ministère de la Justice (MJQ), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'ensemble des autres corps de police municipaux représentés par l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), la Société des alcools du Québec (SAQ) et l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Le Comité tactique ACCES alcool, présidé par le MSP, assure l'efficacité et l'efficience du programme.

S'ajoutant au premier programme ACCES, le programme ACCES tabac, créé en 2001, emprunte la formule de son prédécesseur par une approche fondée sur la concertation dans la lutte contre le commerce illégal du tabac au Québec. Coordonné par le MSP, le programme est encadré par un Comité tactique formé des partenaires gouvernementaux et des policiers suivants : le MFQ, RQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la SQ, le SPVM, l'ADPQ, l'Agence du Revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la GRC.

Dans ces deux programmes d'action, deux principaux types d'opérations sont menés, à savoir : des inspections systématiques et des enquêtes policières. En ce qui concerne ACCES alcool, plusieurs milliers d'inspections sont réalisées par les policiers dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool pour consommation sur place, et des enquêtes d'envergure variable sont menées afin de démanteler les réseaux de production et de distribution illégaux de boissons alcooliques. À la différence du programme ACCES alcool, les inspections systématiques menées dans le programme ACCES tabac sont effectuées par RQ, plutôt que par les corps de police. Sur une base annuelle, RQ effectue près de 2 000 à 3 000 inspections auprès des commerçants de tabac. Cependant, un plan d'intensification des activités d'inspection a permis de réaliser, en 2005-2006, plus de 4 000 inspections auprès des commerçants de tabac au détail. Les enquêtes de réseaux à portée provinciale sont, quant à elles, menées par un groupe conjoint d'enquêteurs de la SQ, du SPVM, de RQ et de la GRC, alors que celles de moindre envergure sont conduites isolément par la SQ, le SPVM et, de façon ponctuelle, par les autres services de police municipaux. Au cours de l'exercice financier 2005-2006, les enquêtes de réseaux, conduites tant conjointement qu'individuellement par les corps de police du Québec conformément à ACCES tabac, ont donné lieu à des saisies dont la valeur atteint 16,2 millions de dollars, soit une augmentation de près de 22 % comparativement à l'exercice précédent.

En résumé, ces deux programmes ACCES ont poursuivi leurs activités au cours du dernier exercice et des mécanismes visant à assurer l'efficacité des communications entre les différents partenaires ont été examinés.

Dans une perspective plus récente, le *Programme de lutte aux crimes économiques et financiers à incidence fiscale*, qui s'inscrit dans le Plan d'action pour lutter contre l'évasion fiscale du gouvernement du Québec, a été créé en 2004 en vue d'assurer une meilleure coordination des efforts menant à la répression de ces crimes. Il regroupe des représentants des entités interpellées par ce problème, à savoir : la SQ, RQ, le MFQ, le MSP, le MJQ, ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à ce programme, une unité d'enquête a été créée pour détecter et réprimer tous les types de crimes associés aux obligations fiscales. Ce mandat passe essentiellement par la poursuite d'enquêtes criminelles, pénales et administratives en matière de produits de la criminalité ainsi que par l'utilisation des dispositions de différentes lois pour cotiser, saisir, bloquer et confisquer les biens et les avoirs liés à des activités criminelles. Ayant débuté en juillet 2004, les activités s'inscrivant dans ce programme se sont également poursuivies au cours de 2005-2006, notamment en ce qui a trait à l'identification de problèmes particuliers et à la recherche de solutions.

Enfin, en ce qui concerne les autres programmes d'action d'importance, mentionnons le *Programme CISAILLE*, implanté en 1999 par la SQ et visant principalement à lutter contre la culture du cannabis au Québec, ainsi que le *Projet NOCTURNE* : pour votre sécurité dans les bars, implanté en 2002 par le MSP, visant entre autres à réduire les gestes d'intimidation et autres problèmes de nature criminelle dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool. Ce dernier projet est désormais reconnu comme le principal programme de prévention de la criminalité dans les bars, tant dans le milieu policier que dans l'industrie.

En somme, tous ces programmes mis en place au cours des dernières années se sont poursuivis en 2005-2006. Le tableau qui suit présente les faits saillants pour cette période.

Tableau 4 : Bilan des principaux programmes d'action auxquels participent les membres du CELCO

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
<i>ACCES alcool</i>	Lutter contre l'économie souterraine d'alcool. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins).	Les corps de police ont réalisé des enquêtes ainsi que 9 564 inspections systématiques. Ces opérations ont permis la saisie de 34 453 litres de boissons alcooliques pour 2005-2006.
<i>ACCES tabac</i>	Lutter contre l'économie souterraine de tabac. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins).	Au cours de 2005-2006, les enquêtes policières ont permis la saisie de près de 95 000 cartouches de cigarettes et près de 69 450 sacs de 200 g de tabac en vrac ensaché.

Tableau 4 : Bilan des principaux programmes d'action auxquels participent les membres du CELCO (suite)

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
Crimes économiques et financiers à incidence fiscale	Lutter contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale.	Ce programme a été créé en 2004. L'essentiel des travaux a consisté à implanter le programme, notamment à mettre en place des structures opérationnelles et administratives et à la planification stratégique. Pour 2005-2006, des enquêtes sont présentement en cours.
CISAILLE	Enquêter dans les organisations criminelles qui contrôlent les productions de marijuana sur le territoire québécois et informer et sensibiliser le public à ce phénomène.	Pour 2005-2006, la SQ, avec l'aide de ses partenaires des services de police municipaux, a traité 2 392 dossiers, pour des saisies totalisant 705 525 plants et 9 701 kg de marijuana. À ce jour, 341 personnes ont été accusées et plus de 750 dossiers sont toujours à l'étude.
NOCTURNE	Lutter contre les problèmes posés par la criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool et par la présence d'organisations criminelles au sein de ces établissements.	En 2005-2006, le <i>Projet NOCTURNE : pour votre sécurité dans les bars</i> a été implanté dans 20 territoires supplémentaires, pour un total de 32. Près de 1 000 bars sont désormais visités conformément à ce programme au Québec. De plus, près de 3 500 visites de courtoisie ont été menées durant l'année. En outre, les policiers sont intervenus à près de 375 reprises et ont signalé à 144 reprises la présence de membres du crime organisé, 116 infractions ont été constatées, 244 indices de consommation ou de ventes de stupéfiants ont été détectés et des renseignements criminels ont été obtenus à 115 reprises. L'implantation dans de nouveaux territoires se poursuivra en 2006-2007.

3. RECHERCHE ET ANALYSE

La recherche de solutions spécifiques au phénomène du crime organisé représente un défi de taille pour les gouvernements et les organismes chargés de l'administration de la justice. Dans cette perspective, et dans le but d'être efficaces et adéquates, les mesures proposées doivent être adaptées à la problématique et elles nécessitent généralement une analyse approfondie du phénomène afin de bien comprendre ses enjeux et ses principales caractéristiques. Souvent fastidieux, ce processus requiert la collaboration de plusieurs partenaires susceptibles d'apporter divers éléments d'information permettant de dresser un portrait exhaustif du problème, tant en matière de recherches, d'analyses stratégiques que d'évaluations de la menace.

3.1 LES RECHERCHES

Afin de parfaire les connaissances dont nous disposons sur le crime organisé et, plus particulièrement, sur les stratégies permettant de lutter efficacement contre celui-ci, le MSP a financé l'étude : *Le contrôle du crime organisé : une approche comparée*, réalisée par des chercheurs de l'Université de Montréal. Ce document d'analyse présente différentes avenues d'intervention pouvant s'offrir aux législateurs et aux décideurs politiques du Québec et du Canada pour faire contrer ce fléau. L'étude recense et compare les stratégies adoptées par divers pays.

De plus en plus, les organismes d'application de la loi ont recours aux partenaires universitaires pour effectuer des travaux de recherche. Dans la lutte contre le trafic de personnes, par exemple, un partenariat s'est créé au cours du dernier exercice entre le SRCQ, l'ASFC et l'Université de Montréal, afin d'analyser les mécanismes de renseignements en place afin de recommander les ajustements nécessaires à une lecture fiable du phénomène au Québec. Un rapport est attendu à l'automne 2006. Les analystes stratégiques de la Division du renseignement du SPVM se sont associés à des partenaires universitaires afin d'analyser l'évolution des gangs de rue, notamment des gangs émergents. Il en est de même au SRCQ, permettant ainsi de conjuguer ses efforts de réflexion en soutien aux corps policiers municipaux.

En matière de recours civils contre le crime organisé, le MSP a, pour sa part, documenté les différents instruments législatifs civils de lutte contre la criminalité organisée dont se sont pourvues certaines juridictions canadiennes, à savoir les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Cette revue législative, qui sera complétée en 2006-2007 par un suivi de la jurisprudence interprétant ces nouveaux outils de lutte contre le crime, alimentera la réflexion du MSP, des corps policiers et, du MJQ, dans l'éventualité où le Québec envisagerait suivre la voie de ses homologues canadiens et se doter de recours civils afin de mieux faire échec aux activités du crime organisé sur son territoire.

3.2 LES ANALYSES STRATÉGIQUES

En matière d'analyses stratégiques, la SQ s'est de nouveau engagée dans la réalisation de plusieurs profils criminels de membres des Hells Angels selon un modèle conçu par un analyste de la Sûreté et reconnu comme « meilleure pratique » par le SCRC. Les profils en question ont été complétés par un analyste stratégique puis rendus disponibles dans le SARC pour l'ensemble de la collectivité policière. Une démarche similaire a également été retenue au sujet de certains membres du crime organisé de souche est-européenne.

Dans un même ordre d'idées, la SQ a dressé plusieurs états de situation permettant une mise à jour l'information relative aux divers secteurs d'activités criminelles présents au Québec. À titre d'exemple, les motards criminels, les jeux de hasard, la violence en milieu carcéral, les déplacements et activités liés aux gangs de rue sur le territoire et la présence de Hells Angels à l'extérieur du Canada sont tous des problématiques pour lesquelles la Sûreté s'est attardée à dresser des états de situation au cours de 2005-2006. Pour le prochain exercice, la SQ entend poursuivre la production d'un état de situation sur les motards criminels conformément au protocole MINERVE et elle envisage de faire de même au sujet des acteurs et des affiliations organisationnelles impliqués dans la production et le trafic de marijuana au Québec.

De plus, la SQ s'est également employée à réaliser certains documents d'analyses stratégiques ciblant des secteurs d'activités criminelles spécifiques. Par exemple, dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans Internet, elle a produit un document d'analyse dressant le portrait des abuseurs sexuels. En matière de stupéfiants, la Sûreté a rédigé un document du même type portant sur la violence engendrée par le rachat de dettes de drogues.

Toujours en matière d'analyses stratégiques, un comité de travail de la DGSC a rédigé un rapport dont le sujet consistait à analyser les impacts des gangs de rue sur les personnes contrevenantes, le personnel de la DGSC ainsi que sur les opérations relevant de cette direction. À cet égard, un plan d'action visant à réduire ces impacts a été également déposé.

Finalement, le SRCQ a pour sa part travaillé sur la production de son état de situation annuel sur le crime organisé au Québec, un rapport public relatant à la fois les objectifs et les réussites de cet organisme durant l'exercice visé¹.

1. <http://www.srcq.gouv.qc.ca>

3.3 LES ÉVALUATIONS DE LA MENACE

À partir des renseignements obtenus dans le protocole MINERVE, les trois grandes organisations policières du Québec (SQ, GRC, SPVM), en collaboration avec le SRCQ, procèdent annuellement à la production d'un rapport d'analyse stratégique sur l'état de la situation du crime organisé au Québec, offrant ainsi un soutien à la prise de décision en matière de lutte contre ce phénomène. Ce rapport fait également office de contribution québécoise aux évaluations intégrées de la menace nationale liée au crime organisé et aux crimes graves, coordonnées par le SCRC, ses bureaux provinciaux et le SRCQ.

Par ailleurs, conformément à ce que prévoit le *Plan provincial de lutte contre l'intimidation des intervenants du système judiciaire* (PLI), la SQ a réalisé trois évaluations sur la menace potentielle que peut représenter le crime organisé pour les officiers de justice, plus précisément les policiers, les substituts du procureur général et les membres des services correctionnels. À l'intérieur de ce plan, rappelons qu'un comité regroupant divers partenaires (SQ, SPVM, ADPQ, MSP, GRC et Service correctionnel du Canada) avait été mis en place avec pour mandat, notamment, de détecter et d'évaluer toute forme d'intimidation ou de menace envers les officiers de justice.

4. OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Au cours des trois dernières décennies, le crime organisé a fait, partout dans le monde, l'objet de nombreuses mesures législatives et de recherches scientifiques. Au Canada et au Québec, on a procédé au cours des dernières années à l'adoption de dispositions législatives touchant ce phénomène dans un effort pour doter les forces de l'ordre d'outils leur permettant de faire enquête plus efficacement sur les organisations criminelles et de lutter par d'autres moyens contre ces dernières. Devant la complexité du problème du crime organisé, il s'avère fondamental de se doter d'outils législatifs et réglementaires visant à le réprimer avec efficacité.

4.1 BREF RAPPEL DES LOIS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Au Québec, les organismes d'application de la loi disposent maintenant d'un ensemble de mesures législatives et réglementaires leur permettant d'exercer une pression considérable sur les organisations criminelles, ou sur toute autre forme d'association de criminels empreinte des caractéristiques du crime organisé, lesquelles s'adonnent généralement de façon quotidienne à des activités illégales.

Les événements violents des années 90, comme la guerre des motards qui a frappé le Québec, ont amené les législateurs provinciaux et fédéraux à améliorer rapidement les outils disponibles afin de contrer les problèmes engendrés par le crime organisé. À cet effet, les deux lois dites « antigang », également connues sous la désignation des projets de lois C-95 et C-24, ont été particulièrement utiles dans cette lutte durant les dernières années, tant au Québec que dans le reste du pays.

Les modifications apportées au Code criminel par l'entremise du projet de loi C-24 ont notamment créé de nouvelles infractions d'organisation criminelle. Ces infractions, en vigueur depuis 2002, criminalisent respectivement :

- i. la participation ou la contribution à une activité d'une organisation criminelle dans le but d'accroître la capacité de l'organisation de faciliter ou de commettre un acte criminel;
- ii. la perpétration d'un acte criminel au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle;
- iii. le fait, pour une personne faisant partie d'une organisation criminelle, de charger une autre personne de commettre une infraction prévue par une loi fédérale au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, ou en association avec elle.

Les nouvelles dispositions ont entre autres été appliquées avec succès dans les mégaprocès.

Encadré 4 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada

1996	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi n° 61 (L.Q. 1996, c. 64) sur les produits de la criminalité • Dépôt et adoption du projet de loi C-13 (L.C. 1996, c. 15) sur la protection des témoins
1997	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi n° 125 (L.Q. 1997, c. 51) sur les repaires fortifiés, le contrôle des permis d'alcool et les explosifs • Dépôt et adoption du projet de loi n° 165 (L.Q. 1997, c. 86) sur l'accès partiel aux renseignements fiscaux • Dépôt et adoption du projet de loi C-95 (L.C. 1997, c. 23) – première loi dite « antigang »
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la <i>Loi sur le ministère de la Justice du Québec</i> en ce qui concerne la redistribution des produits de la criminalité
2000	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt à Ottawa, par le sous-comité sur le crime organisé du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, du rapport intitulé « Lutter contre le crime organisé » (recommandations relatives à la loi antigang) • Dépôt et adoption du projet de loi C-22 (L.C. 1998, c. 17) sur le recyclage des produits de la criminalité
2001	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi C-24 (L.C. 2001, c. 32) – deuxième loi dite « antigang » • Dépôt et adoption du projet de loi C-36 (L.C. 2001, c. 41) – loi antiterroriste
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet de loi no 14 (L.Q. 2002, c. 5) sur l'élargissement de l'accès aux renseignements fiscaux pour combattre le crime organisé • Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux de ces protocoles facultatifs portant sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes
2004	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du projet de loi C-13 sur les fraudes sur les marchés financiers et l'obtention d'éléments de preuve • Entrée en vigueur du projet de loi no 72 : <i>Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives</i>
2005	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du projet de loi C-53 : <i>Produits de la criminalité</i> (L.C. 2005, c. 44) • Entrée en vigueur du projet de loi C-49 : <i>Traite des personnes</i> (L.C. 2005, c. 43)

4.2 LES PROJETS DE LOI QUI ONT RETENU L'ATTENTION EN 2005-2006

- Le projet de loi C-53 : Produits de la criminalité (L.C. 2005, c. 44)

Présenté à la Chambre des communes le 30 mai 2005, ce projet de loi visait essentiellement à modifier le Code criminel afin de renverser le fardeau de la preuve dans le cas des demandes de confiscation relatives aux produits de la criminalité qui visent un accusé déclaré coupable d'une infraction d'organisation criminelle ou d'une infraction à certaines dispositions de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

- Le projet de loi C-49 : Traite des personnes (L.C. 2005, c. 43)

Présenté à la Chambre des communes le 12 mai 2005, ce projet de loi avait pour but de modifier le *Code criminel* afin :

- a) de créer une infraction de traite de personnes consistant à accomplir certains actes en vue d'exploiter une personne ou de faciliter son exploitation;
- b) d'ériger en infraction le fait, pour une personne, de recevoir un avantage matériel, notamment pécuniaire, qu'elle sait provenir de la perpétration de l'infraction de traite des personnes;
- c) d'ériger en infraction le fait de cacher, d'enlever, de retenir ou de détruire tout document de voyage d'une personne ou tout document pouvant établir ou censé établir l'identité ou le statut d'immigrant d'une personne en vue de faciliter ou de perpétrer l'infraction de traite des personnes;
- d) de prévoir qu'une personne en exploite une autre lorsqu'elle l'amène à fournir ou offrir de fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît ou lorsqu'elle l'amène, par la tromperie ou la menace ou l'usage de la force ou de toute autre forme de contrainte, à se faire prélever un organe ou des tissus.

Ces deux lois sont en vigueur depuis le 25 novembre 2005.

4.3 LES CONVENTIONS ET LES PROTOCOLES INTERNATIONAUX

Dans la mesure où les activités criminelles menées par la grande criminalité organisée transnationale s'effectuent à un rythme aussi accéléré, sinon plus, que la mondialisation des échanges elle-même, il est devenu impératif pour les pays membres de la communauté internationale de se doter d'instruments et de cadres communs d'action. Dans cette optique, plusieurs pays, dont le Canada, se sont engagés à respecter certaines lignes de conduite notamment par l'entremise de signatures et de ratifications de conventions et de protocoles internationaux relatifs aux problèmes engendrés par le crime organisé.

En ce sens, le Canada a ratifié, en mai 2002, la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* ainsi que deux de ses trois protocoles additionnels : le protocole contre la traite des personnes et celui contre le trafic de migrants.

En mai 2004, le Canada a aussi signé la *Convention des Nations Unies en matière de corruption*. Cette convention, en vigueur depuis décembre 2005, a pour objet de promouvoir et de renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace et d'encourager la coopération internationale à cet effet. Sa ratification par le Canada n'a pas encore eu lieu.

Enfin, il convient de mentionner aussi que le Canada a signé en 2001, en tant que pays non membre de cette organisation, la *Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe*. Entré en vigueur le 1er juillet 2004, cet accord oblige entre autres les États Parties à incriminer certaines formes de cybercrime. Le Canada n'a pas encore ratifié la convention.

5. COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Informar les citoyens sur les formes et l'ampleur que prend le crime organisé ainsi que sur les mesures adoptées pour en ralentir le développement et en atténuer les effets constitue un moyen incontournable de lutte contre le crime organisé. Dans une perspective de conscientisation et de prévention, la sensibilisation de la population lui permet de mieux comprendre les différents enjeux et risques associés à ce phénomène pour ainsi mieux se prémunir et réagir face à ce dernier.

5.1 LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

La prévention en regard au crime organisé implique la participation de plusieurs intervenants. En effet, la collaboration entre policiers, population et organismes communautaires s'avère nécessaire dans le but d'optimiser les impacts de ces programmes de prévention. À cet égard, les corps policiers du Québec jouent un rôle de premier plan en matière de sensibilisation et de prévention au regard de la criminalité. C'est particulièrement le cas du SPVM, pour qui la prévention constitue l'un des volets de sa stratégie d'intervention à quatre axes qui, rappelons-le, se présente comme suit : *la recherche, la prévention, la répression et la communication*. Tant pour le SPVM que pour l'ensemble des corps policiers concernés, la stratégie préventiviste s'avère une mesure d'anticipation permettant d'empêcher que des situations indésirables ne se produisent. Toutefois, pour le plus important corps de police municipal au Québec, cette prévention vise particulièrement la protection et la contribution de la population afin de contrer le phénomène des gangs de rue. À cet égard, la prévention en matière de jeunesse et gangs de rue utilise principalement trois stratégies : *l'éducation* visant les habiletés personnelles; le *développement*, qui vise les habiletés sociales et communautaires et *l'aménagement du milieu*, qui vise une meilleure qualité de vie.

À titre d'exemple, voici quelques démarches à caractère préventif, s'adressant à la fois aux jeunes, aux parents de jeunes et aux intervenants scolaires, institutionnels et communautaires, ayant été mises de l'avant par le SPVM au cours du dernier exercice :

Encadré 5

- Projet *AVANCE* : vise à intensifier la présence policière dans le centre-ville de Montréal;
- Participation à des forums jeunesse afin de suivre l'évolution du phénomène (gangs de rue) et des tendances afin de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue;
- Présentation de la pièce de théâtre « *le Prince Serpent* », pour sensibiliser les jeunes filles aux pièges de la prostitution juvénile et des gangs de rue;
- Présentation de la pièce de théâtre « *Les vendredis de Sophie* », visant à sensibiliser des jeunes sur la consommation et l'utilisation de drogues;
- Mise sur pied du programme de prévention « *Connais-tu ma gang?* », un outil d'information visant à la fois à sensibiliser les parents au phénomène des gangs de rue et à détecter l'adhésion de leur enfant à un tel gang;
- Mise sur pied du programme de prévention « *Le parent, un allié essentiel* », avec l'appui des pasteurs de la communauté haïtienne, visant la participation des parents à la problématique des gangs de rue;
- Implantation dans chaque poste de quartier de la trousse « *Beaux, Jeunes et Forts* », contenant notamment un répertoire des programmes de prévention;
- Le projet *Perfide* : vise à décourager les jeunes filles à s'associer aux gangs de rue. Ce projet a d'ailleurs remporté le prix Intersection au colloque du même nom, en avril dernier, pour le meilleur projet de prévention au Québec.

Comme il est indiqué précédemment, une partie des sommes confisquées à la suite des opérations policières servent à soutenir des projets de prévention de la criminalité. En 2005-2006, la thématique sur la prévention à l'adhésion à des gangs a été reconduite pour une deuxième année. Les organismes communautaires en prévention de la criminalité au Québec se sont répartis 1,25 million de dollars afin de poursuivre une vingtaine de projets à caractère préventif.

De son côté, la SQ a poursuivi ses activités de sensibilisation dans les écoles du Québec conformément au *Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)*, qui a pour objectif de contrer les drogues, le taxage et la violence dans les établissements d'enseignement. Les agents du PIMS ont participé à plusieurs interventions ou amorcé des initiatives en prévention relatives aux drogues, aux gangs de rue, etc. Pour l'exercice 2005-2006 seulement, le PIMS a joint quelque 200 écoles secondaires et plus de 10 500 élèves ont été rencontrés par des policiers. Dans le même ordre d'idées, une veille informationnelle sur la criminalité et la victimisation juvénile a été mise en place afin de contribuer au développement de la sphère activité jeunesse.

5.2 LES SÉANCES D'INFORMATION CIBLÉES

Tous s'entendent généralement pour dire que l'une des meilleures façons de s'assurer qu'un message ou qu'une information parvienne aux oreilles des personnes, des individus directement interpellés par la question, ou encore, aux oreilles des personnes envers qui nous voulons a priori donner cette information, et que cette dernière soit entendue et bien comprise de tous, consiste essentiellement dans la tenue de séances d'information directement auprès des personnes visées par le sujet, c'est-à-dire la tenue de séances d'information ciblées.

Au cours du dernier exercice financier, le SPVM a tenu plusieurs de ces séances, souvent de nature préventive et principalement au sujet du phénomène des gangs de rue. Par exemple, lors de la Semaine de la prévention de la criminalité qui s'est déroulée du 6 au 12 novembre 2005, des intervenants du SPVM ont tenu, sous le thème « *Investir auprès de nos adolescents, un choix judicieux* », des rencontres d'information ciblées réunissant plusieurs citoyens, parents et partenaires désirant être informés davantage sur les gangs de rue.

De plus, lors de la *Semaine de prévention de la toxicomanie*, des stands sur la prévention des drogues et des présentations ont été organisés, principalement dans des écoles de chaque région; ils ont permis de sensibiliser près de 5 000 personnes sur des sujets liés à la problématique des jeunes de la rue et sur les pratiques des différents intervenants.

Finalement, le SPVM pilote le programme « *Parents avertis* », ciblant des rencontres d'information sur le phénomène des gangs de rue auprès des parents. Ce programme est réalisé en partenariat avec les centres jeunesse Montréal et d'autres groupes communautaires. En somme, le SPVM consacre beaucoup d'efforts afin de sensibiliser les citoyens au phénomène des gangs de rue, et ce, de façon ciblée aux endroits stratégiques tels que : les écoles, les CLSC, les directions scolaires, les procureurs, les tribunaux, les centres jeunesse, les organismes communautaires, etc.

5.3 LA DIFFUSION D'INFORMATION AU PUBLIC

Plusieurs renseignements relatifs à la lutte contre le crime organisé sont désormais accessibles au grand public. En effet, les différents corps policiers et organismes gouvernementaux impliqués par la question fournissent de l'information non confidentielle en la matière, entre autres par la couverture médiatique de certains événements, mais aussi par des communiqués de presse disponibles dans leur site Internet respectif. Les détails relatifs aux opérations policières d'envergure, aux personnes arrêtées et recherchées et aux modifications législatives ayant une incidence sur la lutte contre le crime organisé, ne sont que quelques exemples de l'information accessible au public.

Selon le SPVM, la publicisation médiatique d'opérations majeures contribue à assurer un sentiment de sécurité chez les citoyens du grand Montréal. Dans cette optique, le corps de police a notamment accordé plusieurs entrevues à la suite d'opérations policières d'envergure; il a rédigé des articles et a diffusé des communiqués de presse dans différents quotidiens afin de démontrer les résultats obtenus lors de ces opérations; et il a participé à diverses conférences et rencontres de presse dont l'objectif était principalement de donner un éclairage sur le phénomène des gangs de rue à Montréal et sur les moyens entrepris par le SPVM et ses partenaires en regard à cette question. De plus, le SPVM diffuse périodiquement, dans son site Internet, le bulletin *Actualités gangs de rue*, dressant un portrait de la situation sur le phénomène au Québec.

À la suite de la création de son unité spéciale de lutte contre le trafic de personnes, la GRC s'est employée au cours du dernier exercice financier à mener une campagne de sensibilisation auprès de ses partenaires policiers, des organisations gouvernementales et des médias.

Pour sa part, le SRCQ a publié son état de situation annuel sur le crime organisé au Québec (projet MINERVE), à titre de contribution québécoise au cours de l'évaluation nationale sur le crime organisé. Le SCRC a publié, par la suite, son *Rapport annuel 2005 sur le crime organisé au Canada*, lequel est disponible dans leur site Internet².

Enfin, le MSP s'est assuré de l'élargissement du Projet NOCTURNE à 20 territoires supplémentaires au cours de 2005-2006, ce qui a donné lieu à plusieurs conférences de presse afin de présenter le projet aux médias. Ces conférences, qui visaient à positionner le projet, ont généré plus d'une cinquantaine d'articles dans les médias écrits ainsi qu'une multitude de reportages dans les médias électroniques. Cette initiative a en outre contribué significativement au rayonnement de l'action du MSP auprès de l'industrie des bars, des corps policiers et du public. À cet égard, des affiches ont également été produites dans le but de renforcer le message de prévention véhiculé par ce projet.

2. <http://cisc.gc.ca>

6. CONCLUSION

Bien que le présent document ne constitue pas une revue exhaustive de chaque stratégie et initiative mises de l'avant par les différents intervenants engagés dans la lutte contre le crime organisé au Québec, ce rapport fournit un aperçu général des efforts collectifs et des principales initiatives qui ont été entreprises pour lutter de façon plus efficace contre ce phénomène, en mettant davantage l'accent sur les nouveautés qui ont marqué 2005-2006.

Parmi les faits à signaler, soulignons que les différents groupes de travail au sein du CELCO ont poursuivi leurs activités respectives au cours de 2005-2006. De plus, ils ont également participé à différents travaux entrepris par le CNC au niveau fédéral, notamment en ce qui concerne l'amélioration des communications entre les différents intervenants, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, engagés dans la lutte contre le crime organisé.

L'exercice 2005-2006 a également été marqué par l'annonce de l'élargissement du projet NOCTURNE à 20 territoires supplémentaires pour un total de 32 territoires dorénavant couverts par le projet. Près de 1 000 bars sont désormais visités quotidiennement au Québec conformément à ce programme et l'implantation dans de nouveaux territoires se poursuivra en 2006-2007.

En somme, alors que l'heure est désormais à la concertation, l'échange de renseignements et l'entraide entre les différents intervenants concernés sont dorénavant la meilleure façon de mener une lutte efficace contre le crime organisé. À titre d'exemple, la création du CNC et du CELCO est la démonstration qu'il existe bel et bien une volonté de collaboration entre les organismes responsables de cette lutte. Effectuant un travail de concertation afin d'ouvrir de façon permanente les discussions sur cette problématique nationale, les organismes de lutte contre le crime organisé ont compris toute l'importance de travailler en partenariat afin de maximiser leurs résultats. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CELCO entend poursuivre ses activités au cours du prochain exercice, en vue d'accroître la collaboration en matière de lutte contre le crime organisé et de favoriser la concertation des intervenants concernés au Québec.